

NUMISMATIQUE LOCALE

MÉLANGES

Par M. J. DU LAC, MEMBRE TITULAIRE.

Une première fois, j'ai entretenu la Société de quelques monuments numismatiques relatifs à la ville de Compiègne(1) ; mon but aujourd'hui n'est pas de compléter ce travail, mais bien de le continuer de manière à réunir avec le temps dans un seul recueil, auquel pourraient facilement se reporter les amateurs de notre pays, toutes les pièces intéressantes frappées pour Compiègne, ses environs et même pour le département.

En ce qui concerne les monnaies de Senlis et de Beauvais, je n'aurai rien à ajouter aux savants et consciencieux ouvrages de notre regretté confrère, le docteur Voillemier (2), si ce n'est lorsqu'il se présentera quelque nouvelle découverte. D'un autre côté, je ne négligerai rien pour vous faire part de tout ce que je croirai inédit et même des pièces, qui ayant été décrites dans certains ouvrages français et étrangers, pourraient nécessiter des recherches souvent longues ou difficiles.

(1) *Bulletin*. T. I. p. 141.

(2) Mémoires du Comité archéologique de Senlis, T. IV (1866) ; et Mémoires de la Société académique de l'Oise, T. III (1856-58).

Bon nombre des pièces dont je compte vous parler aujourd'hui, proviennent de la collection de M. Duleau, amateur de Paris, qui a collectionné, avec un zèle ardent, tout ce qui se rapporte aux provinces de France. Notre pays n'y est pas largement représenté. Plusieurs des médailles que je décris ne se rattachent à notre contrée que par le nom des filles de nos rois, qui portaient le titre de la province de Valois ; elles offriront cependant, je l'espère, quelque intérêt ; j'en dois, comme toujours, les dessins au talent de notre confrère, M. Cauchemé, à l'obligeance duquel on ne recourt jamais en vain.

I.

Le N° 1 est un fac-simile en étain ; il représente d'un côté une hure de sanglier vue de profil, avec la légende circulaire **MERIAUS MONSEIGNEUR.**

Au revers, une tête de cerf garnie de ses bois et la fin de la légende : **DE VALOIS.**

Cette pièce ne porte pas de date, il est difficile de lui attribuer une époque précise. Toutefois, d'après la forme des lettres, elle me paraît devoir remonter au XIV^e siècle, ou au commencement du XV^e. C'est, de toute évidence, un méreau de chasse, frappé pour le comte de Valois, et qui se distribuait à ceux que concernait ce genre de service.

II.

PHILIPPVS. D. G. HISPANIARVM. REX. CO. Buste du Roi Philippe II, surmonté d'une fleur de lys.

REV. ISABEL FILLE DV. ROY DE FRANSE. HENR. au-dessus une fleur de lys, *cuv.* N° 2.

Ce jeton fut frappé, dans les Pays-Bas, à l'occasion du

mariage de Philippe II, Roi d'Espagne, avec Isabelle de Valois, fille du Roi Henri II, qui eut lieu, en 1560, à la suite du traité de Cateau-Cambrésis. Un article de ce traité donnait en mariage à Philippe la fille aînée du Roi de France, âgée de onze ans, avec une dot de 400,000 écus. Les cérémonies des fiançailles furent célébrées à Notre-Dame de Paris le 27 juin 1559 ; le duc d'Albe représentait son souverain.

Au mois de février suivant, le cardinal de Burgos et le duc de l'Infantado reçurent à Roncevaux Isabelle, fiancée du Roi, qui venait d'être conduite jusqu'aux frontières d'Espagne par le Roi de Navarre et le cardinal de Bourbon (v. Van Loon, t. I. p. 30, 43 et 44).

Je possède dans ma collection une variété de ce jeton : dans le champ, à droite et à gauche de l'effigie du Roi se trouve un briquet. Au revers, le champ est parsemé de fleurs de lys.

PHILIPPVS. ET ISABEL. HISP. REX. Bustes affrontés du Roi et de la Reine. Au-dessus, une couronne, surmontée d'une fleur de lys.

REV. QVI. BIEN. GECTERA. SON. COPTE. TROVE, Ecusson couronné mi-partie aux armes d'Espagne et à celles de France, *cuv.* N° 3.

Comme le précédent, ce jeton a été frappé à l'occasion du mariage du Roi d'Espagne et d'Isabelle de France ; la légende du revers fait supposer que l'auteur est le bureau des finances d'une ville des Pays-Bas, où l'on se servait de la langue française, peut-être celle de Lille.

PHILIP. ET ISABEL. RR. HISP. Les deux têtes affrontées du Roi et de la Reine. Au-dessus, la couronne d'Espagne.

REV. CONCORDIA. Paon et caducée, *cuv.* N° 4.

Ce revers indique bien nettement que le jeton a été frappé à l'époque du mariage, qui cimentait la paix conclue entre les deux souverains au Cateau-Cambrésis. (V. Van Loon, t. I, p. 30).

PHS. D : G : HISP. REX. CATHOLICVS. Buste du Roi, au-dessous, un écusson coupé. (*Utrecht*, coupé de gueules et d'argent). Dans le champ, la date de 1570.

REV. ISABELLA. D. VAL. PHI. HISP. REGIS. VX. Buste de la Reine, au-dessous, même écusson, *cuv.* N° 5.

Cette pièce a cela de particulier qu'elle joint au nom d'Isabelle celui de Valois : Van Loon la reproduit, dans son ouvrage (t. I, p. 30), dans la série des jetons frappés en 1559, à l'occasion du mariage de Philippe II, avec Isabelle de France ; mais avec cette double différence que l'exemplaire par lui décrit n'indique aucune date et que la légende du droit porte ces mots : PHS. DEI. G. HISP. REX. DNS TRAIEC.

Notre exemplaire est donc inédit et offre un sujet d'étude intéressant. Comment expliquer en effet cette date de 1570, qui se trouve du côté du buste du Roi, lorsqu'Isabelle de Valois était morte en 1568, et que le Roi d'Espagne, s'il n'avait pas épousé encore sa quatrième femme, avait au moins déjà demandé sa main ? Nous lisons en effet dans Van Loon (t. I, p. 129), que la Reine Isabelle mourut en 1568, que le Roi d'Espagne demanda à son beau-frère Maximilien la main de sa fille Anne d'Autriche en 1569 ; l'empereur consentit et le Pape donna la dispense. Les fiançailles furent célébrées cette année-là même à Prague, en présence du nonce et des ambassadeurs, et le mariage fut consommé l'année suivante.

C'est là un problème que je n'ai pu résoudre et que je livre à vos méditations.

III.

1. LE. PREVOST. RECEVEVR. DE. SENLIS. Ecu écartelé au 1 et 4, à trois merlettes et au 2 et 3, à trois coquilles.

REV. MARCET. SINE. ADVERSARIO. VIRTVS. Dans le champ, cinq coquilles en croix, cantonnées de quatre merlettes. Fac-simile en étain, N° 6.

Je n'ai rien pu trouver de relatif à la famille Le Prévost, si ce n'est une déclaration relative à Martin-Jean le Prévost, écuyer, en date du 6 septembre 1500, portant que les procureurs des comptes ne dérogeaient pas à la noblesse (1).

Ce jeton doit appartenir à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle.

IV.

† ODDO. CARDINALIS. DECASTELLIONE. ARCHIEPS, THOLO. Ecusson de gueules à l'aigle éployée d'argent, surmonté du chapeau de cardinal et de la croix archiépiscopale.

REV. † EPISCOPVS. ET. COMES. BELLOVACORVM. PAR FRANCIE. Dans le champ, les mêmes armoiries qu'au droit, *cuv.* N° 7.

Le personnage, en l'honneur duquel a été frappé ce jeton, est Eudes ou Odet de Châtillon, de la grande famille de Coligny ; il était né, le 10 juillet 1517, du mariage de Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, avec Louise de Montmorency : Frère de Gaspard, qui fut amiral et de François qui devint seigneur d'Andelot et général de l'infanterie, Odet de Châtillon est un des plus frappants exemples du nombre scandaleux de bénéfices quel-

(1). V. *Hist. de la Chambre des comptes*, par M. C. d'Yanville, p. 354.

quefois réunis sur une seule tête, à cette époque de notre histoire. En 1533, c'est-à-dire à peine dans sa 17^e année, il recevait du Pape Clément VII le chapeau de cardinal ; un an après, il était archevêque de Toulouse ; en 1535, il obtenait l'évêché de Beauvais. Enfin il eut en commande seize abbayes, dont celles de Saint-Lucien, de Saint-Germer et de Froidmont, dans le diocèse de Beauvais, quatre prieurés et un canonicat en la sainte chapelle de Paris. Un fait assez curieux, c'est que cet archevêque-évêque n'était pas prêtre, il était à peine diacre, quand il reçut la dignité épiscopale, et parut ne pas se soucier beaucoup d'arriver à un degré supérieur de la hiérarchie ecclésiastique.

Quoi qu'il en soit, ce prélat joua le plus triste rôle à Beauvais pendant les troubles qui signalèrent le règne de Charles IX ; il s'engagea sans réserve dans le parti des huguenots et se livra avec fanatisme à la propagande calviniste. Excommunié par Pie IV, pour cause de défection, il se vit obligé de fuir en Angleterre. Enfin, le 19 mars 1569, il fut condamné pour crime de lèse Majesté et, comme tel, privé de tous honneurs et biens, notamment de sa dignité de pair et du fruit de tous ses bénéfices. Sa mort eut lieu deux ans plus tard, dans le courant de l'année 1571.

L'apostasie de cet évêque eut pour effet de rendre l'opposition catholique plus violente à Beauvais et d'y préparer les voies à la ligue (1).

V.

RABBODVS. Dans le champ, les lettres EPS.

REV. NOVIOMVS. Croix cantonnée de deux ômega *bill*. N° 8.

Il s'agit ici, non plus d'un jeton, mais d'une monnaie

(1) V. *Hist. des évêques de Beauvais*, par Deleltre, t. II, p. 196 et suiv. Voir aussi *La ligue à Beauvais* par M. Dupont-White, introduction.

féodale du onzième siècle : un exemplaire de ce denier fort rare se trouve aujourd'hui dans ma collection ; il pèse exactement un gramme et un décigramme. Le nom de *Rabbodus* y est parfaitement lisible et cette pièce se rapporte bien évidemment à l'évêque qui occupa le siège épiscopal de Noyon, de 1068 à 1098.

Peu de temps avant que je ne fisse l'acquisition de cet intéressant denier, des ouvriers trouvaient sur le territoire de la commune de Thourotte, aux abords du nouveau pont, une certaine quantité de monnaies du moyen-âge, en argent et en billon, paraissant appartenir au onzième, ou au commencement du douzième siècle. M. de Roucy, qui se rendit acquéreur de cette trouvaille, y découvrit un denier, qui piqua vivement sa curiosité, et que, malgré la médiocre conservation de la pièce, il n'hésita pas à attribuer au même évêque ; il a publié dans la *Revue numismatique française* (année 1865, p. 67) un article, où il donne les motifs de son attribution. Seulement, il a, suivant moi, changé une des lettres du nom de l'évêque qu'il appelle RADBODVS au lieu de RABBODVS, erreur bien excusable, même pour des yeux aussi exercés que les siens. Toutefois, le denier, qui est en ma possession, ne peut laisser place à aucun doute à cet égard.

Je dois ajouter cependant que cet évêque est généralement désigné dans les auteurs sous le nom de *Radbode II*. On trouve de longs détails sur son épiscopat, dans les *Annales* de Levasseur (t. II, p. 778) qui lui consacre plusieurs chapitres. Enfin, Mabillon et, d'après lui, M. de Wailly, citent, parmi les évêques, qui se servirent de sceaux pendants au XI^e siècle, Radbode évêque de Noyon.

VI

Armoiries de la ville de Noyon ; (d'argent à la fasce de gueules) au-dessus NOYON ; au-dessous la date 1559.

REV. RENDU A LA FRANCE PAR LE TRAITÉ DE CATEAU CAMBRESIS (en cinq lignes) *fac simile en étain* N° 9.

Ce jeton qui ne paraît du reste dater que du dix-huitième siècle, a ceci de remarquable qu'il constate un fait rigoureusement inexact. On peut en effet parcourir les différents articles du traité de Cateau-Cambrésis et l'on y verra aucune disposition relative à la ville de Noyon : l'Espagne y rendait à la France « Saint-Quentin, le Câtelet et Ham, « leurs appartenances et dépendances, ensemble tous les « autres châteaux, lieux, bourgs, forts et villages à lui et « ses sujets appartenant, en quelque lieu qu'ils soient situés « et assis par lui et lesdits sujets ou serviteurs occupez sur « ledit seigneur Roy de France, etc., (1). »

Quant à Noyon, le nom même de la ville ne s'y trouve pas et il n'y a pas à s'en étonner : à la suite de la bataille de Saint-Quentin, les Espagnols s'étaient emparés des villes de Saint-Quentin, de Ham et de Noyon (2) ; mais dans les derniers jours du mois de novembre 1557, le Roi d'Espagne licencia ses troupes et se retira, laissant seulement une forte garnison dans Ham. Noyon évacué, les habitants s'empresèrent d'y rentrer et dans la séance du conseil de ville du 14 décembre suivant on s'occupa des mesures que nécessitait la situation si précaire dans laquelle on se trouvait ;

(1) *Corps universel diplomatique du droit des gens* par J. Dumon.

(2) Ces renseignements et ceux qui suivent ont été extraits des archives de Noyon par M. Mazière, qui a bien voulu me les communiquer.

Noyon était devenue place frontière, sa conservation devenait de la plus haute importance ; le Roi y envoya donc en toute hâte des troupes françaises et allemandes sous le commandement supérieur du sieur de Villebon (délibérations des 27 janvier et 7 mars 1558).

On voit Noyon continuer à jouer un rôle de place frontière des français jusqu'en 1559 ; les hostilités ne cessèrent pas durant cet intervalle de temps, mais elles se bornèrent à des incursions fréquentes et tout le pays compris entre Ham et Noyon qui en était le théâtre habituel, demeura abandonné sans culture, les populations s'étant retirées dans les places voisines. La garnison de Noyon ayant été fortement diminuée, les ennemis s'enhardirent dans le courant de 1558 jusqu'à venir dans les fauxbourgs de la ville enlever les bestiaux et même les gens qui leur tombaient sous la main.

Tel fut l'état de choses qui se prolongea jusqu'au jour où la trêve conclue en l'abbaye de Cercamps arrêta les hostilités en préparant le traité de Câteau-Cambrésis.

Il paraît résulter nettement de ces faits que si Noyon était en effet réoccupé par les français depuis 1557, il n'a pu être rendu à la France par le traité de 1559. Cependant la légende de notre jeton s'explique en ce sens que cette ville continuellement éprouvée et menacée jusqu'à cette époque s'estima véritablement restituée à la monarchie, elle et surtout son territoire, par le nouveau traité de paix.

VII.

La légende d'Ourscamp est bien connue dans l'ancien pays de Picardie ; je ne la répète ici que pour les personnes étrangères à notre localité qui viendraient à lire ces lignes : Saint-Eloi, évêque de Noyon dans le septième siècle, voulant ériger une chapelle à cet endroit, y fit mener des



1



2



3



4



5



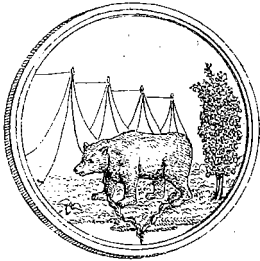
6



V. Cauchemez del.



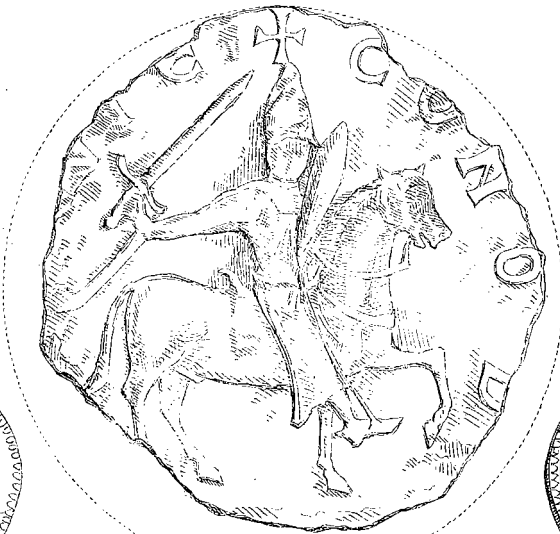
9



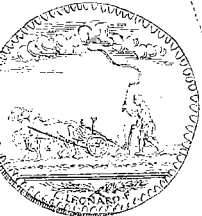
10



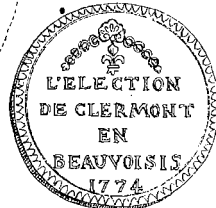
13



14



14



V. Cauchon, del.

pierres par un bœuf que conduisait un valet ; mais un ours sorti des forêts qui couvraient tout ce pays, étrangla le bœuf et mit le valet en fuite. Celui-ci jeta les hauts cris et courut se plaindre à son maître. Le saint se rendit aussitôt sur les lieux et, au nom de Dieu, adjura l'ours de faire l'office du bœuf qu'il avait étranglé en transportant lui-même les pierres à la chapelle. Le sauvage animal ne se fit pas prier, paraît-il, « *et tantost* » dit un vieil auteur du XIV^e siècle « *il entra en limons et de faict amenast lesdittes pierres au conduit dudict valet.....* » De là ce lieu fut appelé Ourscamp ou champ des ours, *ab urso et campo* (1).

Comment le champ des ours est-il devenu le camp de l'ours ? je ne saurais trop le dire ; toujours est-il que le jeton qui fut frappé par la compagnie industrielle d'Ourscamp pendant la direction de M. Peigné Delacourt de 1844 à 1865 nous présente au droit un ours sortant des forêts et une rangée de tentes qui figure évidemment un camp,

Au revers : COMPAGNIE D'OURSCAMP en deux lignes dans une couronne formée par deux branches l'une de chêne, l'autre de laurier, *arg.* N° 10.

Depuis lors, en 1865, Messieurs Mercier et Meyer, directeurs de la nouvelle Société, ont fait frapper un jeton octogonal, qui offre au droit, sauf quelques légères différences, le même sujet que le précédent, il porte à l'exergue la signature du graveur *Alphée Dubois*. Au revers, en quatre lignes : SOCIÉTÉ D'OURSCAMP, MERCIER, MEYER ET Cie, 1865.

VIII.

Quoi qu'il ait été publié dans un autre recueil (2), j'ai pensé devoir donner ici le dessin et dire quelques mots d'un

(1) Voir *Peigné Delacourt, hist. de l'abbaye d'Ourscamp*, p. 19.

(2) *Bulletin monumental*, année 1877.

denier de billon frappé pour Pierrefonds dont j'ai fait il y a peu de temps l'acquisition ; toutes les lettres de la légende sont parfaitement lisibles et ne laissent place à aucun doute : il porte au droit, dans le champ un petit monument (temple ou porte de châtel) au-dessus, un soleil, puis en légende circulaire MONETA CANON.

Au revers, dans le champ, une croix cantonnée de deux croissants et de deux points ; au-dessus une croisette et en légende circulaire DE PIEREFONT *bill.* v. N° 11.

D'un métal moins allié et d'une fabrique moins grossière que ne le sont la plupart des monnaies féodales de la première époque du moyen-âge, ce denier m'avait d'abord paru dater du XIII^e siècle ; mais le nom de Canon qui s'y trouve en toutes lettres lui assigne évidemment sa place à la fin du douzième. Canon, Conon ou Conan était fils de Raoul de Nesles, châtelain de Bruges, et neveu d'Yves de Nesles, comte de Soissons, auquel il succéda en 1178. Huit ans plus tôt (1) il avait épousé Agathe de Pierrefonds qui, par la mort prématurée de son frère Nivelon, devint seule héritière de tous les biens de la branche aînée des seigneurs de Pierrefonds.

A quelle époque a été frappé notre denier ? Canon était-il déjà comte de Soissons lors de l'émission de cette pièce ? la négative paraît probable, car elle ne fait pas mention du titre de comte, que Canon n'eût pas omis sans doute, s'il l'avait possédé. D'un autre côté, elle présente le type bien connu des monnaies de Soissons et on se demande en quelle qualité ce seigneur aurait fait frapper monnaie ; les châtelains de Pierrefonds, quelle que fut leur puissance, ne paraissent pas avoir usé de ce droit qui, tout porte à le croire, ne leur appartenait pas.

(1) *Bulletin Monumental*, année 1871.

M. Caron (1) explique cette circonstance par la position toute particulière où se trouvait Canon avant son avènement au comté : « Avant d'être seul comte », dit-il, « Canon avait été désigné par son oncle comme son héritier et jouissait des droits et des prérogatives qui en faisaient un véritable comte associé. Verrons-nous là une explication suffisante de cette sorte d'usurpation du droit de battre monnaie ? Canon obtint-il de son oncle une autorisation spéciale pour cette circonstance exceptionnelle ? le désir pressé de se parer sur des monnaies de son nouveau titre au moment où il venait d'en faire l'acquisition, l'intérêt qu'il avait à flatter ses nouveaux vassaux en frappant une monnaie spéciale pour la chatellenie de Pierrefonds permettent peut-être de le supposer.

Quoiqu'il en soit, Canon resta peu de temps comte de Soissons ; il prit possession du comté en 1178 et, dès l'année 1180 il décédait sans postérité. On a de lui comme comte de Soissons, un denier dont je possède le seul exemplaire connu ; on y lit très-facilement le nom de Canon. J'en donne ici la description parce qu'elle peut avoir son utilité pour l'explication de la pièce de Pierrefonds.

Il porte au droit en légende circulaire CANON COMES ; dans le champ une croix cantonnée de deux croissants et, je crois, de deux fleurs de lys. Au revers, en légende circulaire : SVESSIONIS. Dans le champ un temple du même style que celui du denier précédent. (V. N° 12.)

Le denier de Pierrefonds n'est pas exactement du même poids que son contemporain de Soissons : tandis que celui-ci pèse 9 décigrammes, le premier ne pèse qu'un peu plus de sept ; cette différence, qui peut s'expliquer en partie par une rognure, n'a d'ailleurs rien qui doive étonner ; elle se présente

(1) *Mélanges de numismatique*, année 1877, p. 291.

fréquemment dans le monnayage de cette époque. J'en ai constaté de semblables entre les différents deniers de Soissons qui se trouvent dans ma collection.

Enfin j'attirerai l'attention des amateurs de numismatique sur cette singularité d'une légende latine d'un côté (*moneta Canon*), tandis que de l'autre est une légende en langue française (de Pierrefont), lorsque cette localité était si bien et depuis si longtemps connue sous son nom latin qu'on voit souvent figurer dans des chartes antérieures ou contemporaines (1), sans doute nous voyons cette singularité se reproduire à peu près à la même époque sur les pièces frappées par Philippe Auguste, notamment en Artois et en Picardie ; cependant je l'avais rarement rencontrée dans le monnayage féodal d'une manière aussi caractérisée.

Je ne puis répéter ici tout ce que j'ai déjà dit de ce denier ; je me contenterai de renvoyer ceux qui désireraient plus de détails au travail que j'ai publié dans le *Bulletin monumental* de 1877 et à l'article que M. Caron a fait paraître dans les *Mélanges de numismatique* à la suite de cette publication (2).

(1) On peut citer notamment une donation faite en 1192 par Agathe de Pierrefonds à l'hôpital Saint-Nicolas du Pont de Compiègne commençant par ces mots : *Ego Agatha domina Petrifontis*, etc.

(2) M. de Marsy nous signale un acte de Conon, non cité par M. Caron, et qui porte le sceau de ce seigneur. C'est une confirmation des possessions de l'abbaye de Prémontré, situées dans le comté de Soissons et dans la seigneurie de Nesle, confirmation accordée à la fois, par Ives de Soissons et par son neveu Conon, qualifié par Ives du titre de *Nepotis et successoris nostri*. Cette pièce, datée de 1172, est conservée aux archives de la Somme, fonds de Prémontré.

Le sceau de Conon, dont nous reproduisons le dessin N° 13, d'après un moulage de la collection sigillographique des archives nationales, est ainsi décrit dans l'inventaire de M. Demay : sceau rond, de 75 mill. Conon à cheval, marchant au pas, vêtu d'une cotte à longues manches, casque conique à nasal. Leg : † . CONO : DE : P..... NTE. (*Sceaux de la Picardie*. N° 34, p. 6. Imp. nat. 1877, in-4°).

IX.

Je ne connais pas d'autres jetons frappés pour Clermont de l'Oise que celui dont je donne ici le dessin (N° 14). Il porte au droit, en quatre lignes : L'ELECTION DE CLERMONT EN BEAUVOISIS. Au-dessous, la date 1774, et au-dessus, une fleur de lys, surmontée d'une petite guirlande,

Au revers : une charrue trainée par deux chevaux et suivie par un laboureur ; à l'exergue, la signature du graveur L. LEONARD. F. *Arg.*